

Une revalorisation ?

Une année d'annonces médiatisées :

- Une augmentation de 10 % ;
- Une revalorisation de notre métier.

Ces annonces se sont concrétisées par une **hausse de 1,5% du point d'indice au 1er juillet**, ainsi qu'une hausse du socle pour une rémunération de début de carrière supérieure à 2 000€ net/mois, grâce à une revalorisation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 inclus.

Cela n'est pas satisfaisant pour le Sniec-CFTC et ne correspond pas aux annonces :

- **Le Sniec-CFTC s'engage contre le fait** de travailler plus pour gagner autant ;
- **Le Sniec-CFTC s'engage pour** que le temps de travail des maîtres soit sécurisé et que tout dépassement du temps « normal » (Obligation de service - ORS) soit indemnisé et compte pour la retraite.

Le Sniec-CFTC exige une vraie revalorisation : immédiate, inconditionnelle et pour tous (quels que soient le sexe, la situation familiale, le statut et l'ancienneté de carrière) sans dégradation de nos conditions de travail.

Le Sniec-CFTC exige un vrai dialogue.

Nos engagements

Le Sniec-CFTC se bat pour avoir des échanges constructifs avec les équipes du ministère de l'Éducation nationale et refuse d'être mis devant le fait accompli. Il faut tenir compte des erreurs passées comme :

- La suppression de l'heure d'enseignement de la Technologie en Sixième;
- La suppression des Mathématiques en 1ère au lycée pour les réintégrer ensuite ;
- La réforme du bac, qui nécessite constamment des ajustements, ...

Enquête sur le Pacte

Vous êtes invités à répondre à un questionnaire sur **le Pacte** en flashant le QR code :



Une synthèse de vos réponses sera ensuite étudiée et publiée.

Merci par avance de votre participation !

Des nouveautés ...

Ce qui nous attend :

- **Un nouveau ministre de l'Éducation nationale : Gabriel Attal ;**
- **La nouvelle 6^{ème}**, 1^{ère} étape au collège pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux. Chaque élève de 6^{ème} bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français. Le dispositif "Devoirs faits" est rendu obligatoire ;
- **A partir de la 5^{ème}**, la découverte des métiers est généralisée à tous les collèges ;
- **Au lycée**, 1 heure 30 de Mathématiques comprise dans le tronc commun pour tous les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité « Mathématiques » en 1^{ère} ;
- Le retour à des épreuves en juin pour les épreuves de spécialité en **Terminale** ;
- La réforme des **lycées professionnels** avec douze mesures pour accompagner les lycéens, comme des groupes à effectifs réduits, la gratification des périodes de stage, un bureau des entreprises, ...

Le Sniec-CFTC vous souhaite une bonne année 2023/2024.



